

Les Amis de Pézenas

L'association (loi 1901) « Les Amis de Pézenas » a été fondée en 1921 par Albert-Paul Alliès. Elle œuvre pour la défense et l'illustration du patrimoine local en valorisant toutes les potentialités culturelles locales, avec un objectif d'enrichissement personnel, d'échange et de convivialité.

L'association propose des activités nombreuses et variées, elle est associée à la gestion du musée de Vulliod-Saint-Germain. Une revue trimestrielle, un site internet www.amis-pezenas.com <<http://www.amis-pezenas.com>>, une newsletter assurent l'information des adhérents.

En plus de votre cotisation, **votre don** à l'association vous permet de bénéficier d'une appréciable **réduction fiscale**. Toute somme donnée fera l'objet d'un reçu et vous permettra de réduire votre impôt sur le revenu de 66% du montant du don. Pour le particulier, le montant autorisé est important puisque le don peut atteindre 20% du revenu imposable. Par exemple un don de 200€ permettra une diminution d'impôt sur le revenu de 132€, le don reviendra donc à 68€ seulement.

Pour les personnes assujetties à l'IFI, la déduction fiscale s'élève à 75% du don, dans la limite de 50.000€. Pour un don de 200€, 150€ sont déductibles de l'IFI, le don revient à 50€ seulement.

Votre simple cotisation donne droit à la revue trimestrielle *L'Ami de Pézenas*, à l'entrée gratuite aux conférences d'histoire de l'art, au musée de Vulliod-Saint-Germain et dans certains musées du Languedoc-Roussillon.

Si vous avez déjà réglé votre cotisation 2022, ne tenez pas compte de ce formulaire.



À découper et retourner

Les Amis de Pézenas
BP 36 34120 PEZENAS

Adhésion 2022

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

N° de téléphone

- 60 ans + 60 ans

Cotisation individuelle 20,00 €

Cotisation couple 25,00 €

Don déductible (montant à indiquer) : €

Merci de faire 2 chèques séparés.

